Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 022-212200349-20260220-20260201-DE

CAVAN KAWAN
mairie
ti ker

202602-01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN

SEANCE DU 20 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, 20 Février, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

Membres en exercice : 19

Présents : 14 : Maurice OFFRET, Maire, Catherine DENIS, 1ère Adjointe, Sylvain RANNOU, 2ème Adjoint, Lydie LE FLOCH, 3ème Adjointe, Pascal PRIGENT, 4ème Adjoint, Magali BODEREAU, 5ème Adjointe, Mathieu ROUSSEL, Jean-Paul LE CANN, Emmanuelle DAVAI, Xavier DUAULT, Pauline UNVOAS, Didier NEVEUX, Christelle LURON, Sébastien MORVAN

Procurations : 1 : Sylvie LE CARVENNEC à Magali BODEREAU

Absent : 4 : Gaëlle LE CANT, Brieuc CALAVARY, Jérémie LE BARON, Alain BROCHEN

Date de convocation : 10 Février 2026

Secrétaire de séance : Magali BODEREAU

Objet : Résiliation du contrat Opération Pilotage Coordination du marché de travaux de l'école de CAVAN avec GROUPE D'AGENCE ECOS et désignation d'un nouveau prestataire

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait fait le choix de la Société GROUPE D'AGENCE ECOS de CAVAN pour la mission Opération Pilotage Coordination du marché de travaux de l'école de CAVAN.

Monsieur le Maire informe que la Société est en liquidation judiciaire depuis le 17 décembre 2025 et que pour d'autres raisons non conformes au marché, la commune a l'obligation de résilier le contrat. Après plusieurs échanges avec le prestataire, il a été convenu de résilier la mission à effet au 6 janvier 2026.

Le service d'études de LTC a adressé une proposition de la société AG COORDINATION pour un montant de 31 800 € HT pour la mission OPC, second candidat de la procédure qui avait été lancée.

Le Conseil Municipal,

Entendu que le GROUPE D'AGENCE ECOS n'est plus en capacité d'exercer la mission OPC pour le chantier de l'école de CAVAN

Vu la proposition de la société AG COORDINATION

Considérant qu'il a lieu rapidement de désigner un autre prestataire pour la mission OPC

Mairie de Cavan – 2 Rue Maurice Denis – 22140 CAVAN

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 022-212200349-20260220-20260201-DE

CAVAN KAWAN
mairie
ti ker

202602-01

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'approuver** la résiliation du contrat OPC avec le Groupe d'Agence ECOS
- **D'approuver** la proposition de la société AG COORDINATION d'un montant de 31 800 € HT
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer le devis de AG COORDINATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 15 voix pour :

- **Autorise** la résiliation du contrat OPC avec le Groupe d'Agence ECOS
- **Approuve** la proposition de la société AG COORDINATION d'un montant de 31 800 € HT
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le devis de AG COORDINATION

Fait et délibéré, à Cavan les jour, mois et an précités

Pour extrait conforme au registre dûment signé

La secrétaire de séance,

Magali BODEREAU

MAIRIE DE CAVAN (Côtes-d'Armor) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Maire,

Maurice OFFRET

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Saint-Brieuc dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État